

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2025**

Le 27 février 2025, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Alain MORNAY, Maire.

Membres convoqués : le 22 février 2025

Présents : Mr MORNAY Alain, Mr MORTIER Jacky, Mme TEIXEIRA Valérie, Mr SIMONI Thierry, Mme BAILLEUL Laure, Mr FOUGERE Jany, Mme ANDRADE Hélène, Mr AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mr CHOISY Franck, Mr DE GALBERT Alain, Mme DE SOUSA Cidalia, Mr DUENAS Bastian, Mme HARDY Natacha, Mme VILLEMONT Isabelle.

Excusés :

- Mr AGDOJAN Jonas,
- Mme BRAGA Cynthia avec procuration à Mme BAILLEUL Laure,
- Mme CIRET Delphine avec procuration à Mme TEIXEIRA Valérie,
- Mme DIAS Pascale avec procuration à Mr FOUGERE Jany,
- Mr HEDE Yoann avec procuration à Mr MORNAY Alain,
- Mr PTAK Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme BAILLEUL Laure

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h10
Il fait un point sur les pouvoirs.

1 - : Approbation du compte rendu de la réunion du 28 novembre 2024 :

Monsieur le Maire demande à son assemblée si tout le monde a pu prendre connaissance du compte rendu du conseil du 28 novembre 2024.

Il soumet ce dernier au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2 – Plan de financement pour la dissimulation des réseaux électriques, Eclairage public et France Télécom – Route de Vierzon et des Maisons Neuves :

Monsieur le Maire présente les plans de financement pour la dissimulation des réseaux électriques, éclairage public et France Télécom, comme suit :

Dissimulation réseaux éclairage public :

Frais administratifs : Etude technique, dossiers administratifs et techniques.	2 808.71 € HT
Travaux d'éclairage public (dépose, pose et fournitures...)	14 268.15 € HT
Matériel : (lanterne, mâât...) Rue des Charrières	4 536.75 € HT
Matériel : (lanterne, mâât...) Route de Vierzon	22 683.75 € HT
Travaux souterrains (tranchées...)	22 614.95 € HT
Câblage	10 275.73 € HT
TOTAL HT	77 188.04 € HT
Prise en charge par le SDE 18 (50 % du montant HT)	38 594.02 €
Participation de la commune (50 % du montant HT)	38 594.02 €

Dissimulation réseaux électriques :

Frais administratifs : Etude technique, dossiers administratifs et techniques.	9 042.96 € HT
Travaux sur supports aériens	8 405.81 € HT
Travaux aériens	4 912.48 € HT
Travaux souterrains (tranchées...)	80 546.07 € HT
Coffrets, Bornes...	28 250.09 € HT
Câblage	28 556.18 € HT
TOTAL HT	159 713.59 € HT
Prise en charge par le SDE 18 (60 % du montant HT)	65 828.15 €
Participation exceptionnelle SDE	50 000 €
Participation de la commune (40 % du montant HT)	43 885.44 €

Dissimulation réseaux éclairage public :

Frais administratifs : Etude technique, dossiers administratifs et techniques.	1 207.07 € HT
Travaux souterrains (tranchées...)	25 938.88 € HT
Travaux d'infrastructure	20 540.29 € HT
TOTAL HT	47 686.24 € HT
MONTANT TTC (dont TVA : 9 537.25 €)	57 223.49 €
Participation orange sur tranchée (1 170 m x 14.40 €)	- 16 848.00 € €
A la charge de la commune TTC	40 375.49 €

Après échanges, les membres du conseil valident ces plans de financement à l'unanimité.

3 – Contrats des tontes pour l'année 2025 :

Monsieur le Maire soumet à son conseil, des devis relatifs à l'entretien des espaces verts pour 2025. Il précise qu'il n'y a pas d'augmentation par rapport à 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne leur accord à l'unanimité pour le renouvellement de l'entretien des espaces verts par l'entreprise ESPACES VERTS LC de Méreau comme suit :

- Centre technique (8.000 m2) 10 passages	2 010.00 € TTC
- Salle des fêtes (8.000 m2) 17 passages	4 151.40 € TTC
- Terrain de foot + aire de jeux (8.300 m2) 10 passages	2 100.00 € TTC
- City stade (15 750 m2) 10 passages	4 249.20 € TTC
- Cimetière (7 072 m ²) (2 passages par mois de mars à octobre)	1 018.37 € TTC

4 – Adhésion pour 2025 à l'Association TGV Grand Centre Auvergne :

Comme tous les ans, le maire propose à son conseil d'adhérer à l'association TVG Grand Centre Auvergne pour un montant de 100 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil valident cette adhésion à l'unanimité.

5 – Délibération pour le recrutement de contrats aidés :

Monsieur le Maire explique que plusieurs contrats sont arrivés ou vont arriver à échéance.

Il s'agit des contrats suivants :

- 1 contrat de 20 h au service technique au 20 janvier 2025 ;
- 1 contrat de 20 h au service technique à partir du 1^{er} mai 2025.

Après échanges, le conseil valide à l'unanimité les renouvellements et les nouveaux contrats.

6 – Délibération pour la convention territoriale globale avec la CAF du Cher :

Monsieur le Maire fait part de la proposition de convention territoriale globale entre la Communauté de Communes Cœur de Berry et la CAF du Cher, en partenariat avec le Département du Cher, la MSA, les communes de Méreau, Quincy et Sainte-Thorette.

Cette convention a pour but de permettre le développement du territoire au service des familles sur les thèmes suivants :

- Parentalité ;
- Petite enfance ;
- Enfance ;
- Jeunesse ;
- Pôle ressources 18 pour l'inclusion des enfants porteurs de différences animation de la vie sociale ;
- Accès aux droits ;
- Logements et cadre de vie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette convention et autorise Monsieur le maire a signé cette convention.

7 – Projet photovoltaïque au sol :

Monsieur le Maire présente une demande de projet solaire photovoltaïque au sol sur les parcelles cadastrées AO 24, AO 40 et AO 42. Il propose à son conseil de rajouter ces parcelles en zone d'accélération des énergies renouvelables.

Le zonage du PLU devra être également modifié pour être classé en zone N-PV (zone naturelle pour projet de panneaux photovoltaïques).

Après échanges, les membres du conseil acceptent à l'unanimité ces propositions.

8 – Participation de l'employeur à la complémentaire santé et prévoyance :

Monsieur le Maire rappelle que ce point a déjà été abordé lors du conseil du 26 septembre dernier et qu'il était en attente d'avis du CDG.

Un avis favorable a été rendu pour une participation de l'employeur à la complémentaire prévoyance à partir du 1^{er} janvier 2025 à hauteur de 7 € mensuel et par agent et à la complémentaire santé à partir du 1^{er} janvier 2026 à hauteur de 15 € mensuel et par agent.

La délibération est actée à l'unanimité suivant la proposition et l'avis du CDG.

9 – Tarifs du centre de loisirs pour 2025 :

Monsieur le Maire rappelle à son conseil que le centre de loisirs ouvrira ses portes du lundi 7 juillet au vendredi 1^{er} août 2025 inclus.

Il accueillera les enfants âgés de 3 à 12 ans. Les horaires du centre seront les suivants :

De 7h30 à 9h00 :	Garderie
De 9h00 à 17h00 :	Centre de loisirs
De 17h00 à 18h30 :	Garderie

Les horaires changent par rapport à l'année dernière afin d'avoir un forfait journalier de 8 heures de travail. Tous les animateurs mineurs ou majeurs auront le même forfait, afin de respecter le code du travail.

Concernant les tarifs, il propose à son conseil les tarifs suivants :

Quotient Familial	Tarif par enfant	
	½ journée sans repas	Journée avec repas
QF inférieur à 400 €	5.20 €	7.00 €
QF de 401 à 700 €	6.50 €	8.80 €
QF à partir de 701 €	7.00 €	10.00 €
Enfant bénéficiaire de l'AEEH		

Pour les enfants hors commune, il propose les tarifs suivants :

Tarif par enfant	
½ journée	Journée
14.10 €	16.40 €

Également, il propose le montant des participations demandées aux parents pour les sorties exceptionnelles du centre, à savoir :

Sorties au centre équestre :	12 € de l'heure
Voyage journée de clôture de centre :	25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide ces tarifs.

10 – Recrutement et rémunérations des animateurs pour l'année 2025 :

Monsieur le Maire explique à son conseil que la commission va procéder à l'examen des candidatures pour l'encadrement du centre de loisirs 2025.

Il propose de recruter en emploi saisonnier les postes suivants :

- 1 Directeur
- + 7 animateurs BAFA
- + 3 animateurs stagiaires
- + 1 animateur non BAFA – sans formation

Ces animateurs et le directeur seront recrutés sur des postes d'emplois saisonniers créés par la commune pour le centre de loisirs. La base du forfait journalier est de 8 heures de 9h à 17h.

Concernant la rémunération, il propose à son conseil les modalités suivantes :

- Directeur : SMIC + 6 % de l'heure
- Animateurs BAFA ou équivalent : 69 € la journée
- Animateurs stagiaires : 67 € la journée
- Animateurs non diplômé : 66 € la journée

Des heures pourront être payés pour les réunions et les jours de préparation du centre. Après échanges, le conseil valide à l'unanimité ces recrutements et la rémunération.

11 – Virements de crédits par la fongibilité des crédits :

Monsieur le Maire fait le point sur les virements de crédits faits pour la fongibilité faits en fin d'année.

12 – Approbation du compte administratif 2024 du budget assainissement :

Le premier adjoint présente le compte administratif du budget assainissement de l'année 2024 qui se clôture comme suit :

L'exercice 2024 se clôture par les résultats suivants :

Fonctionnement : 22 282.55 €

Investissement : 283 991.85 €

Les montants suivants seront reportés au budget 2025 comme suit :

- 001 (RI) : 283 991.85 €

- RAR (DI) : 56 521.21 €

- 002 (RF) : 22 282.55 €

Le Compte administratif 2024 de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

13 – Approbation du compte de gestion 2024 du budget assainissement :

Suite au vote du compte administratif 2024 de l'assainissement, le premier adjoint soumet au vote le compte de gestion, qui est à l'identique du compte administratif.

Ce dernier est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

14 – Affectation de résultat du budget assainissement :

Monsieur le Maire propose l'affectation de résultat comme suit :

- 002 (RF) : 22 282.55 €
- 001 (RI) : 283 991.85 €
- Restes à réaliser : 56 521.21 €

Pas de besoin de financement au 1068

Les membres du conseil valident à l'unanimité cette affectation de résultat.

QUESTIONS DIVERSES :

- Ordures ménagères : passage par périodicité de 15 jours
- CCAS : le repas du ccas des aînés est prévue le 2 avril avec 540 inscrits,
- Point sur la station d'épuration : Le démarrage des travaux est prévu en juin 2025,
- Recensement de la population : Ce dernier est terminé avec quelques récalcitrants. La commune a demandé le prolongement d'une semaine supplémentaire afin de joindre tous les habitants, beaucoup de recensement fait en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00 minutes.

La secrétaire de séance



BAILLEUL Laure

Publication par affichage le 23/06/2025

Le Maire

MORNAY Alain

